



**E.A.P. AUDIT**  
Commissariat aux Comptes-Audit

---

Société inscrite sur la  
liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à  
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité  
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06  
Fax : 05.63.91.95.08

[eapaudit@orange.fr](mailto:eapaudit@orange.fr)

SARL au capital de  
1.000 €

RCS 813 938 834  
MONTAUBAN

---

## **MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES**

SCIC SA à capital variable

**Siège social : 12 rue Marcelin Viguié**

**82800 NEGREPELISSE**

---

### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Exercice clos au 30/06/2024*





**E.A.P. AUDIT**

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la  
liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à  
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité  
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de  
1.000 €

RCS 813 938 834  
MONTAUBAN

# MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable

**Siège social : 12 rue Marcelin Viguié  
82800 NEGREPELISSE**

835 040 940 RCS MONTAUBAN

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 30/06/2024*

A l'Assemblée Générale,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*EN*

## FONDEMENT DE L'OPINION

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SCIC, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.
- Plus spécifiquement, nous avons analysé le calcul du résultat fiscal et validé l'absence d'impôt à payer.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

EN

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 9 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes  
**EAP AUDIT**, représenté par



Eric MARENCO

**SARL E.A.P AUDIT**  
Société de Commissaires aux Comptes  
2, rue de la Fraternité  
82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 95 06  
Fax : 05 63 91 95 08  
E-mail : eapaudit@orange.fr

## ANNEXE 1

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EN

**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

<b>Bilan Actif au 30 juin 2024</b>				
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net N-1
Durée			12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles	3 035	3 035	0	1 515
Immobilisations corporelles	692 665	80 693	<b>611 972</b>	551 156
Immobilisations financières	740		<b>740</b>	740
<b>Total immobilisations</b>	<b>696 440</b>	<b>83 728</b>	<b>612 712</b>	<b>553 411</b>
Fournisseurs	5 538		<b>5 538</b>	840
Clients	22 187		<b>22 187</b>	24 259
Membres			<b>0</b>	0
Autres créances	22 214		<b>22 214</b>	50 340
Valeurs mobilières de placement			<b>0</b>	
Disponibilités	42 690		<b>42 690</b>	73 350
<b>Total actif circulant</b>	<b>92 629</b>	<b>0</b>	<b>92 629</b>	<b>148 789</b>
Charges constatées d'avance	2 565		<b>2 565</b>	1 899
<b>Total général</b>	<b>791 634</b>	<b>83 728</b>	<b>707 906</b>	<b>704 099</b>

<b>Bilan Passif au 30 juin 2024</b>				
	Brut	Reprise	Net	Net-1
Capitaux propres				
- Capital			100 200	83 550
- Réserve légale			407	157
- Réserves réglementées				
- Autres réserves			4 745	
- Report à nouveau				-5 447
- Résultat de l'exercice			4 296	10 442
- Subventions d'investissement				
<b>Total capitaux propres</b>			<b>109 648</b>	<b>88 702</b>
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées			421 190	446 634
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés			41 619	15 883
Membres - Comptes courants			128 041	128 292
Autres dettes			7 408	24 588
<b>Total dettes</b>			<b>598 258</b>	<b>615 397</b>
Produits constatés d'avance				
<b>Total général</b>			<b>707 906</b>	<b>704 099</b>



**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

<b>Compte de résultat 2023/2024</b>		
	N	N-1
Durée	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Biens		
Services	68 005	47 036
Production immobilisée	3 082	690
Subvention d'exploitation reçue		20 000
Autres produits	54	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>71 141</b>	<b>67 726</b>
Achats - Marchandises et matières		
Variation des stocks		
Charges externes	23 134	23 037
Impôts et taxes	546	510
Rémunération du personnel et charges sociales		
Dotations aux comptes d'amortissements	29 970	21 227
Dotations aux comptes de provisions		
Autres charges		
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>53 650</b>	<b>44 774</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>17 491</b>	<b>22 952</b>
Produits financiers	9	14
Charges financières	13 864	10 161
<b>Résultat financier</b>	<b>-13 855</b>	<b>-10 147</b>
Produits exceptionnels divers	660	
Reprise de subvention d'investissement		
Charges exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>660</b>	<b>0</b>
Impôt sur les sociétés		2 363
<b>Résultat</b>	<b>4 296</b>	<b>10 442</b>



## Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse  
Siret 835 040 940

### Annexe aux comptes arrêtés au 30 juin 2024

La société Midi Quercy Energies Citoyennes est une société coopérative d'intérêt collectif ( SCIC) constituée sous forme de société anonyme à capital variable

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 qui présentent un résultat bénéficiaire de 4 296 € et un total de bilan de 707 906€

Les comptes sont établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général

Les méthodes d'évaluation sont:

#### *Immobilisations*

Le coût immobilisé des installations est constitué par le coût d'achat des panneaux, des travaux de mise en état du site ( raccordement, terrassement, étude de charge....) et par les honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service; ils sont pratiqués sur le mode linéaire. La durée d'amortissement est de 20 ans ou 30 ans durée du contrat d'achat de la production, sauf pour les onduleurs dont la durée de vie est estimée à 12 ans

#### *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lors de leur encaissement. Elles sont constatées en résultat lors de leur comptabilisation.

#### *Analyse des capitaux propres*

	Début d'exercice	Augmentat.	Diminution	Fin d'exercice
<i>Nombre de parts de 50€ nominal</i>	1671	333		2004
- Capital	83550	16650		100200
- Réserve légale	157	250		407
- Réserves réglementées				0
- Autres réserves		4745		4745
- Report à nouveau				0
- Résultat de l'exercice	10442	4296	10442	4296
- Subventions d'investissement				
Montant reçu				0
Montant repris en résultat				0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>94149</b>	<b>25941</b>	<b>10442</b>	<b>109648</b>





**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret

835 040 940

**Etat des immobilisations au 30 juin 2024**

	Début	Augment.	Diminution	Fin
	d'exercice			d'exercice
Immobilisation incorporelles	3 035			3 035
Immobilisation corporelles				
Installations	598 367	23 190		621 557
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours	5 027	66 081		71 108
Immobilisations financières	740			740
<b>Total</b>	<b>607 169</b>	<b>89 271</b>	<b>0</b>	<b>696 440</b>

**Etat des amortissements au 30 juin 2024**

	Début	Augment.	Diminution	Fin
	d'exercice			d'exercice
Immobilisation incorporelles	1 520	1 515		3 035
Immobilisation corporelles				
Installations	52 238	28 455		80 693
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours				0
Immobilisations financières				0
<b>Total</b>	<b>53 758</b>	<b>29 970</b>	<b>0</b>	<b>83 728</b>

**Etat des provisions au 30 juin 2024**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
	d'exercice			d'exercice
Prov. pour risques et charges				0
Prov. dépréciat. clients				0
Prov. dépréciat. autres créances				0
<b>Total prov. dépréciation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

**Etat des créances au 30 juin 2024**

	Total	A 1 an au +	A + 1 an
Créances financières			
Créances clients	22 187	22 187	
Etat- Taxes à récupérer	21 214	21 214	
Etat- Divers			
Autres organismes publics			
Membres			
Autres créances	6 538	6 538	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>49 939</b>	<b>49 939</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	2 565	2 565	
<b>Total des créances</b>	<b>52 504</b>	<b>52 504</b>	<b>0</b>

**Etat des dettes au 30 juin 2024**

	Total	A 1 an au +	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maxi à l'origine				
à + 1 an à l'origine	421 190	28 310	110 342	282 538
<b>Dettes financières</b>	<b>421 190</b>	<b>28 310</b>	<b>110 342</b>	<b>282 538</b>
Fournisseurs	41 619	41 619		
Etat				
Membres -Comptes d'associés	128 041	28 868	54 323	44 850
Partenaires financiers				
Autres dettes	7 408	7 408		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>177 068</b>	<b>77 895</b>	<b>54 323</b>	<b>44 850</b>
Produits constatés d'avance				
<b>Total dettes</b>	<b>598 258</b>	<b>106 205</b>	<b>164 665</b>	<b>327 388</b>



# MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable

**Siège social : 12 rue Marcelin Viguié  
82800 NEGREPELISSE**

835 040 940 RCS MONTAUBAN



**E.A.P. AUDIT**

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la  
liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à  
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité  
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de  
1.000 €

RCS 813 938 834  
MONTAUBAN

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2024**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

E N

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **• Compte courant rémunéré :**

Approbation du conseil d'administration du 22 septembre 2021

Avec : la société ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT, qui possède 160 parts sociales,

Objet : Appui en quasi fonds propres pour le financement de la grappe de 5 toitures supplémentaires.

Modalités : apport en compte courant d'associé d'un montant de 40.000 € sur 15 ans rémunéré à 4 %.

Les fonds ont été réceptionnés le 2 août 2021.

Les intérêts sont capitalisés à chaque date anniversaire, le montant du compte courant s'élevant à 43.264 € à la clôture 2024.

Les intérêts pris en charges sur l'exercice s'élèvent à 1.664 €.

Fait à MONTAUBAN, le 9 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes  
**EAP AUDIT**, représenté par

Eric MARENCO

### **SARL E.A.P AUDIT**

Société de Commissaires aux Comptes  
2, rue de la Fraternité  
82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 95 06  
Fax : 05 63 91 95 08  
E-mail : eapaudit@orange.fr